

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250314-2025\_03\_02-DE

Berger  
Levrault

2025 -

## DELIBERATION n° 2025-03-02

Nbre de Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10

**OBJET** : MARCHE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE AMENAGEMENT DU  
BOURG – OFFRE RETENUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars , le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : ***12 mars 2025***

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Claudine HÉRAUD, Franck CHASSIN, Virginie FAURE, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Michel PICQ, Jean-Marie HÉRAUD, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Benoit VIAUD, Thierry COURJAUD, Laurent QUÉRION, Jean-Pierre GENAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HÉRAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de l'obligation de recourir à une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Donnezac dans le cadre d'une procédure adaptée,

Monsieur le Maire indique que la commune a lancé un marché public de maîtrise d'œuvre afin de réaliser l'aménagement du bourg. Un appel d'offre a été publié le 10 janvier 2025 – Avis n° 4165199 – DILA BOAMP.

Il précise que 14 candidatures ont été déposées.

Après l'ouverture des plis, le lundi 24 février 2025, la commission d'appel d'offres, composée de Jean-François JOYE, Claudine HERAUD, Franck CHASSIN et Pascale FEBVIN a procédé à l'analyse des offres en fonction des critères suivants :

• **Qualité technique (50 %)** :

- L'équipe et ses compétences (15 points)
- Méthodologie (10 points)
- Planning (5 points)
- Références (20 points)

• **Prix (50 %)**

Les offres ont été évaluées selon ces critères et, après examen, 3 entreprises ont été retenues pour une négociation le vendredi 14 mars 2025.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les trois offres. Selon les critères d'évaluation, l'entreprise BERCAT a été jugée la plus conforme. Le Maire invite le conseil à délibérer sur ces offres.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250314-2025\_03\_02-DE

Berger Levrault

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg à l'entreprise BERCAT, pour un montant total de Quatre-vingt-onze mille euros HT.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution du marché, y compris la signature des avenants éventuels dans la limite des crédits prévus au budget de l'année.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 24/03/2025

Le Maire  
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance  
Claudine HÉRAUD



Affiché le : **28 MARS 2025**

Transmis au représentant de l'état : **28 MARS 2025**